

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 16 mars 2023**OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT****2.1 – Opérations de création de logements****2.1.1 – Validations et modifications d'opérations****COMMUNE DE LANGRES**
REQUALIFICATION DE 3 IMMEUBLES DEGRADES EN LOGEMENT
au 22, 24-26 et 28 RUE CARDINAL MORLOT**Délibération n° 2023 012 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)

**Haute**
Marne
Le Département

Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur la modification des signataires de la convention de groupement de commande pour la requalification de 3 immeubles dégradés au 22, 24-26 et 28 rue Cardinal Morlot à LANGRES en logements locatifs sociaux.

Par délibération du 24 novembre 2022, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé le démarrage des études de faisabilité, la signature d'une convention de groupement de commande ainsi que la désignation de Monsieur Michel HUARD, membre de la commission d'appel d'offres spécifiques au groupement.

Lors d'une séance de travail du 28 février 2023, les représentants de l'EPFGE, missionné pour le portage provisoire du foncier, propose d'être signataire du groupement de commande afin de pouvoir prendre en charge financièrement certains travaux.


Par ailleurs, ma Ville de Langres sera aussi signataire de la convention de groupement.

Tous les autres éléments de la précédente délibération restent inchangés.

Pièce jointe en annexe : Délibération du Bureau du CA du 24 novembre 2022

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- ✓ **A poursuivre cette opération conformément aux modalités exposées,**
- ✓ **A signer la convention de groupement de commandes avec la CCGL, la Ville de Langres et l'EPFGE.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ	
Chaumont, le 16 mars 2023	 Le Président Bertrand OLLIVIER